

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25166

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DU COUVENT DES CARMÉLITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions du 26° de l'article L.2122-22, qui dispose que « le Maire peut en outre par délégation du Conseil Municipal être chargé [...] de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions »,

Vu la délibération du conseil municipal n°001 du 21 décembre 2023, portant délégation d'attributions au Maire,

Vu les décisions du Maire n°235 du 24 septembre 2021, n°325 du 29 novembre 2021, n°341 du 4 octobre 2022 et n°342 du 4 octobre 2022,

Considérant le projet de réhabilitation du couvent des Carmélites,

DECIDE

Article 1 : Approuve le projet de réhabilitation du couvent des Carmélites dont le coût global actualisé est de 2 499 239 €HT, dont 1 574 734 €HT éligible à des subventions, réparties selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Travaux démolition / gros œuvre	556 912 €			
Travaux charpente / couverture / zinguerie	22 037 €			
Travaux étanchéité	19 456 €			
Travaux enduits	142 691 €			
Travaux bardage	121 028 €			
Travaux menuiseries extérieures	172 288 €			
Travaux menuiseries intérieures	62 740 €			
Travaux plâtrerie / isolation / faux plafonds / doublage	147 927 €			
Travaux revêtements de sols	54 552 €			
Travaux de peintures / nettoyage	37 219 €			
Travaux serrurerie	140 800 €			
Travaux ascenseur	31 000 €			
Travaux plomberie / sanitaire CVC	271 066 €			
Travaux électricité CFO-CFA	211 898 €			
Mobilier	26 000 €			
Scénographie	481 625 €			
TOTAL	2 499 239 €	TOTAL	100.00 %	2 499 239 €

Article 2 : La commune sollicite auprès du Conseil Départemental, une subvention d'un montant de 874 734 €

Article 3 : Il convient de procéder à la signature des conventions afférentes.

Carcassonne, le 30 octobre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251030-27541-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2025
Publication : 13/11/2025

Le Maire,
Gérard LARRAT